

YAMASKA LE 2 JUIN 2014

M Benoit Lefebvre.
Président du conseil d'administration
Parc Eolien Pierre-de –Saurel,
50 rue du Fort,
Sorel-Tracy,
J3P 7X7

SUJET : DÉPLACEMENT D'ÉOLIENNES

Monsieur,

La présente est pour appuyer l'amendement que Parc Éolien Pierre-de-Saurel S.E.C. a fait à la Commission de protection du territoire agricole pour déplacer les éoliennes PS-06 et PS-07 vers l'ouest.

Le déplacement de ces éoliennes aura pour effets de faire passer la distance entre ma maison et l'éolienne PS-07 d'un peu moins de 700 mètres à un peu plus de 1000 mètres. La distance entre l'éolienne PS-05 et l'éolienne PS-07 sera diminuée ce qui impliquera moins de fils enfouis dans le sol.

Je vous remercie de cette demande d'amendement que vous avez faite à la CPTAQ.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Louis R. Joyal, pour Ferme Genlouis Inc.

CC : Municipalité de Yamaska